VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 9 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1908 et signé le 30 mai 1908, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté et loué à $13 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $13 par mois, chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre C sur ledit plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127 3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté; loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre E, sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc., loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre F, sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $14 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque côté; loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres, office, etc. de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Tate. Guyol, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 824 rue Louisa, et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué; $18 par mois.

11o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120 3122 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc. de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 283, désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124 3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130 3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'ilet No 364, borné par les rues N. Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N Rempart, comprenant une bâtisse magasin à un étage et cinq chambres; loué $14 par mois.

15o Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elmire, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même ilet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo. de Armas, daté le 15 avril 1898, annexé à un inventaire de Mme veuve Louise Schulz, pardevant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1901, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan, et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne, etc. de chaque côté, loué $7.50 par mois par côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposer entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par mois.

Les actes de ventes pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.
Chas F. Claiborne,
Buck & Walshe,
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2.

Ramsey & O'Neal.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence simple à deux étages désirable, 1007 avenue St-Roch.

Dans l'affaire de l'interdiction de Mary Stenson.

No 84,907—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

PAR RAMSEY & O'NEAL, Cicero A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet, MARDI, le 23 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 18 mai 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Roche, Rempart, St Claude et Musique, désigné par le No deux sur un devis dressé par Charles A. de Armas architecte, annexé à un acte du 24 juillet 1865, passé pardevant Octave de Armas notaire, et mesurant en mesure américaine dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face sur l'avenue St Roche sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les améliorations sont connues comme le numéro municipal 1007 avenue St Roch, et consistent d'une maison simple à deux étages ayant trois chambres de chaque côté au premier étage et au rez de chaussée, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton notaire et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

J. J. Powell, avocat pour la pétitionnaire.
21 mai—21 24 31—juin 7 14 21 28

Geo. St. Paul

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN—

Ilet de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovani Sampere et als.

No 81,757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en et pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit—

Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 960, borné par les rues Joséphine, Célestine, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampero, par acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 2 avril 6103.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Patorno, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur, No 147 rue Carondelet.
Geo. B. Smart, avocat pour le demandeur.
Chas Schneidau, avocat pour le défendeur.
7 juin | 7 14 21 28—juil 5 9

Jas. A. Brennan et fille.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages de Valeur et Productifs dans le Troisième District,

4220 4222 rue Bourgogne,
Entre les rues France et Lesseps,
et 804 et 806 rue Lesseps,
Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Succession de George Kern.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 82,969.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 27 mai 1908, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, France, Lesseps et Dauphine, désigné par le No 14 et la lettre G, respectivement sur un plan certifié correct par Geo. G. Friedrichs, encanteur, daté le 13 avril 1846, annexé à un acte de vente à Adam Gamble, pardevant H. L. Loomis Jr, le 23 mai 1896, d'après lequel lesdits lots mesurent en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot No 14 commence cent trente huit (138') pieds dix (10") pouces de la rue France et mesure trente (30') pieds dix (10") pouces de face à la rue Bourgogne par une profondeur entre ligne égales et parallèles de cent cinquante neuf [159'] pieds dix [10"] pouces et trois [3'''] lignes. Le lot G mesurant trente neuf [39'] pieds onze [11"] pouces de face à la rue Lesseps par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit (108') pieds.

Les améliorations comprennent le cottage double 4220-4222 rue Bourgogne, contenant 2 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, magnifique façade rustique, et le grand cottage double 804-806 rue Lesseps contenant 4 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, avec espace suffisant pour une voiture sur e côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1908 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30 31—juin 7 14 21 28 30

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—No 86 247—David Bonhage vs ses créanciers.—Ordre — Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après les avis légaux et la notification aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion desdits créanciers dudit David Bonhage soit convoquée et tenue, d'après la loi, pardevant Jules F. Meunier, notaire, en son bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, commençant le dixième jour de juillet 1908, à 11 heures a. m., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit David Bonhage pour un répit de six, douze et dix huit mois, de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que R. H. Marr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit David Bonhage soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lse., 1er juin 1908.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:
J. C. DONAHUE, D. pté Greffier.
Wm H. Pascoe, avocat.
5 juin—5 9 14

Freed & Clesi.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Sciambra ou Sciamera et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-531 rue Hopital, entre les rues Decatur et Chartres. A l'encan, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 54,798, Cour Civile de District, Division D.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres huit pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinquante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5|8) sur la ligne gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cinquante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3|8) sur la ligne qui le divise de ladi e al ée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en portions égales, chaque paiement annuel divisé en trois parts égales, représentées par trois billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pact de non aliénando.

L'acte de vente devant être passé pardevant U. Marinoni Jr, notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908, l'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs et agent de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.
Guy M. Horner, avocat.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George Evans et de son épouse Mme Ann O'Day.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86 255—Division A — Attendu que George Evans a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Evans, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—T. B. Walker et Benjamin J. Wolf, avocats.
7 juin—7 11 16

Succession de Patrick H. Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,285—Division D—Attendu que Mme Elizabeth West, veuve par premier mariage de Sebastian F. Beck et maintenant veuve de Patrick H Kenney, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick H. Kenney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. B. Fisher, avocat. 5 juin—5 9 14

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SPECIALE.

Avis public est ici donné, que conformément au décret final de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District de l'Est de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, rendu le 10me jour de janvier 1907 dans l'affaire de la New Orleans Water Supply Co. vs la Commission de la Liquidation de la Dette et als No 13.331 du dossier de ladite Cour, Jr. Albert G. Brice, maître spécial de Chancellerie, vendra, le SAMEDI 13 juin 1908, à 11 heures a. m. sur les lieux de l'ancienne Compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans à l'enchère publique au plus haut enchérisseur en bloc toute la propriété, les droits, l'actif et les réclamations de l'ancienne Compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans (excepté l'argent dans les mains du Receveur, et les comptes et réclamations dans les mains du Receveur) ladite propriété en vente étant plus particulièrement décrite comme suit:

PREMIEREMENT

Toute l'installation des Water Works de l'ancienne Compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans, se composant de propriétés foncières, de machines à pompe, tuyaux, conduits, hydrants puits à incendie et travaux souterrains, le long et à travers la propriété publique et privée de la ville de la Nouvelle Orléans.

La susdite propriété publique est plus particulièrement décrite comme suit:

(1) Un certain ilet de terre ensemble avec les réservoirs, bâtisses et toutes les autres améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 18 sur un plan dudit faubourg, dressé par B. Lafon, voyer, daté le quinzième jour de mai 18 7, lequel dit ilet est borné par les rues Religieuses, St-Thomas, autrefois St Jean Baptiste, Richard et Market, et ayant une façade sur chacune des dites rues de trois cents pieds. Et par un croquis fait par J. A. d'Hemécourt, voyer de ville, daté le 5me jour d'avril 1878 et annexé à un acte de transfert passé pardevant Gustave LeGardeur, Jr, notaire, le 9me jour d'avril 1878, ledit ilet est désigné par le No 88 et mesurant trois cents dix neuf pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse, trois cents dix neuf pieds, dix pouces et une ligne de face à la rue St Thomas, trois cent dix neuf pieds, onze pouces et une ligne de face à la rue Market, et trois cent dix neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Richard.

(2) Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines, appareils, bouilloires pompes, cheminée en fer et tous les droits, privilèges, servitudes, voies et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Faubourg Lacourse, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Richard et Orange, et mesurant cent quatre vingt onze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Nouvelle Levée, cent quatre vingt onze pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, trois cent soixante trois pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Richard, trois cent quatre vingt trois pieds sept pouces trois lignes sur une ligne droite courant de la terminaison de la ligne de ladite rue Nouvelle Levée à la ligne de terminaison de la rue Tchoupitoulas sus mentionné, parallèle à la rue Orange, et divisant ledit morceau ou portion de terre de la propriété, maintenant ou autrefois appartenant à H. Caldwell et R. Toledano laquelle forme la balance du dit ilet, lequel est désigné par le No trente neuf sur le devis ci-dessus mentionné et annexé par J. A. D'Hémécourt, d'après lequel dit devis, ledit morceau ou portion de terre mesure cent quatre vingt onze pieds six pouces et six lignes de face sur la rue Nouvelle Levée, cent quatre vingt onze pieds sept pouces et six lignes de face sur la rue Thompitoulas, trois cent quatre vingt trois pieds sept pouces et deux lignes de face sur la rue Richard et trois cent quatre vingt trois pieds huit pouces sur la dite ligne divisant ledit morceau ou portion de terre de la propriété de Caldwell et Toledano

(3) Un certain ilet de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Peters, (autrefois Nouvelle Levée) Water, Orange et Richard, et désigné par le No trente deux A d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 juin 1867, et déposé pour référence en l'étude de H. G. Dibble, un notaire en cette ville comme plan No 19, d'après lequel dit plan ledit ilet est divisé en vingt huit terrains, inclusivement, numérotés de un à vingt huit, et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No un formant l'encoignure des rues Water et Richard, et mesurant vingt six pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur la rue Water, vingt six pieds, neuf pouce et trois lignes de largeur dans le fond, par cent neuf pieds et quatre pouces de profondeur et faisant face sur la rue Richard.

Les lots Nos deux à onze inclusivement, sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds et sept pouces de face sur la rue Water, par cent neuf pieds et quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No douze forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure vingt six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Water, vingt six pieds neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond sur cent neuf pieds et quatre pouces de profondeur et façade sur la rue Orange.

Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Orange sur cent cinquante neuf pieds huit pouces et quatre lignes, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No quinze forme l'encoignure des rues Orange et Peters et mesure vingt six pieds huit pouces et six lignes de face sur la Peters, vingt six pieds neuf pouces et quatre et une demie ligne de largeur dans le fond par cent neuf pieds et quatre pouces de profondeur faisant face sur la rue Orange.

Les lots Nos seize à vingt cinq inclusivement sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds sept pouces de face sur la rue Peters par cent neuf pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No vingt six formant l'encoignure des rues Peters et Richard, et mesurant vingt six pieds, neuf pouces et cinq lignes de face sur la rue Peters, par cent neuf pieds quatre pouces de profondeur et faisant face sur la rue Richard.

Les lots Nos vingt sept et vingt huit mesurant chacun vingt sept pieds de face sur la rue Richard par cent cinquante neuf pieds, huit pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Tous desquels trois morceaux de propriétés foncières et leurs dépendances ont été acquis par la "New Orleans Waterworks Company" de la ville de la Nouvelle Orléans, par acte pardevant Gustave LeGardeur, Jr. notaire, de la date du neuvième jour d'avril 18 8 enregistré en le livre des transferts 110, folio 45?.

L'installation de pompes et équipement susdite est plus particulièrement décrite comme suit.

Un conduit stationnaire.

Une pompe "cross compound beam", capacité de 20,000,000 gallons journellement

Deux pompes "vertical triple expansion Allis", capacité chacune de 10,000,000 gallons journellement.

Une pompe "horisontal tandem compound Knowles", capacité de 7,000,000 gallons journellement.

Quatre bouilloires "steel return tubular", 20 pie x 5 pieds, avec accessoires "Hawley down draft".

Une bouilloire Atlas de haute pression "return tubular" 72 pouces x 18 pieds.

Une bouilloire Atlas 7x20 "Tri le R veted 6' flue Tubular avec accessoire "Hawley down draft".

Une pompe indépendante à fournir "Cameron".

Une pompe indépendante à fournir "Beam or Doctor".

Les tuyaux, conduits, hydrants d'incendie, puits pour incendie et grands conduits susdit sont plus particulièrement décrits comme suit:

(a) Cent vingt cinq 24|100 milles de conduits de distribution en fer fondu, consistant de:

3 pouces	40,402 pieds
4 pouces	91,030 pieds
6 pouces	242,900 pieds
8 pouces	149 524 pieds
10 pouces	39 8?7 pieds
12 pouces	15,621 pieds
16 pouces	21,?75 pieds
18 pouces	22,476 pieds
20 pouces	8,770 pieds
24 pouces	7,166 pieds
30 pouces	17,781 pieds
36 pouces	3,600 pieds

(b) Dix sept cent six hydrants d'incendie. Huit puits pour incendie. Mille seize "stop cocks or gates".

(c) Douze mille sept cent quatre vingt dix sept connections avec tuyaux de service aux domiciles des consommateurs.

DEUXIEMEMENT.

(a) Un lot de tuyaux en fer fondu et spéciaux d'après la liste enregistrée, entre les mains de Frank T. Howard, Receveur.

(b) Un lot d'outils et matériaux pour le travail de réparation d'après la liste enregistrée chez le Receveur.

(c) Un lot de cartes géographiques et de plans du système di tributif d'après la liste enregistrée chez le Receveur.

(d) Un lot de meubles de bureau et installations d'après la liste enregistrée avec le Receveur.

L'acquéreur de ladite vente doit au moment où la propriété lui sera adjugée, payer en les mains du maître spécial la somme de $25,000 comptant, et la balance du prix de l'achat devant être payé en le registre de la Cour à tel moment ordonné et dirigé.

Ladite propriété sera vendue libre de toutes hypothèques, lien ou réclamation et ne sera pas adjugée à moins que l'offre du prix soit au moins la somme de sept cent mille dollars.

Pour plus d'informations, les acquéreurs qui ont l'intention d'acheter, sont spécialement référés au dit régistre No 13,332 du dossier de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et à un décret final en ceci rendu le 10 janvier 1907.

A. G. BRICE, Maître spécial.
9 mai—9 16 23 30—juin 6 13

Ramsey & O'Neal.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledous.

No 86,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, — à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Marais, Touro et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatrevingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Esther Mendes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,539—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Irvin Fuerst, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Danziger, avocat.
6 juin—6 10 15

Succession de Adam A. Heitman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 85,585 —Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elvira Heitman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. J. Peters, avocat.
4 juin—4 9 13

DIAMANTS,
MONTRES,
Bijoux en Argent et Or Massif.
A. M. HILL,
635 rue du Canal.

F. A. BRUNET,
IMPORTATEUR DIRECT,
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.
612 .... RUE ROYALE 614
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même de bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.
Les ordres de la compagne sont sollicités
PHONE MAIN 4360.

Un Assortiment Complet de Cadeaux Sortables pour les Fêtes, tels que
Bracelets, Montres en Or, Belles Pendules et Statues Bijouterie Artistique, Orfèvrerie d'Argent Massif et Nouveautés en Argent, Lorgnettes, Ombrelles et Cannes à Pommes d'Or, Objets d'Art Américains en Cristal Taillé chez
WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS ET OPTICIENS, 142 rue Carondelet.

TELEPHONE 986. INCORPOREE EN 1855.
CHAS. JANVIER, R. E. CRAIG, FERGUS G. LEE, WM. P. MAUS,
Président. Vice-Président. Vice-Président. Secrétaire
SUCCURSALE DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CHAS. D. FOUCHER, Gérant 308 RUE DU CAMP.
ETAT AU 2 JANVIER 1907.

Capital Comptant	$ 500,000.00
Actif	$1,120,472.60
Surplus Net	$ 223,440.07
Surplus aux Détenteurs de Polices	$ 723,440.07

3 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.
Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.
Pertes par l'incendie de Chicago en 1871 .... $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872 .... $1 439 739
Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS:
GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, O. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire Résident. J. G. PEPPER, Assistant Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député Assistant Secrétaire.
9 avril—1an—jeu dim mar

UNION SANITARY EXCAVATING CO.
O. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire.
Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de
Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.
Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3312. Termes Raisonnables.
Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,